



REFERENT SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Programme de formation - modalités pédagogiques

PUBLIC



Référent Santé,
Sécurité au Travail

PRE REQUIS



Aucun

DUREE



5 journées
soit 35 heures

NOMBRE



12 personnes
maximum

Depuis l'article L.4644-1 du Code du travail, **toute entreprise doit désigner un référent en santé et sécurité au travail**. Cette obligation s'accompagne de la nécessité de le **former** afin qu'il puisse exercer pleinement son rôle.

Le référent **devient un acteur clé de la prévention** des risques professionnels, contribuant à protéger la santé physique et mentale des salariés, à réduire les accidents du travail et à améliorer les conditions de travail.

OBJECTIFS GENERAUX

- Etre capable de **mener à bien ses missions** de « salarié compétent dans les activités de protection et de prévention des risques professionnels »
- **Assister et conseiller** le chef d'établissement dans les domaines de la santé et de la sécurité au travail.

COMPETENCES

- Comprendre **le cadre réglementaire** de la santé et sécurité au travail
- Identifier **les risques professionnels** présents dans son entreprise
- Connaître et appliquer **les missions du Référent** Santé & Sécurité au Travail (RS&ST)
- Maîtriser **les principes de prévention** et savoir les appliquer concrètement sur le terrain.
- Contribuer à **l'évaluation des risques** et à la **mise à jour** du DUERP.
- Participer à **la mise en place d'actions de prévention**, d'information et de sensibilisation des salariés.
- Savoir **analyser un accident du travail** ou un incident pour en tirer des mesures correctives.
- **Suivre et améliorer la démarche de prévention** dans une logique d'amélioration continue.

LIEU DE FORMATION <<<

En intra-entreprise : Dans vos locaux en présentiel. Nous privilégions cette méthode pour adapter la formation à l'établissement.

En inter-entreprise : En centre de formation

MAINTIEN DES COMPETENCES <<<

Idéalement **tous les 4 années** afin de maintenir les compétences et connaissances à jour.

PRE REQUIS <<<

Une **compréhension du Français** et savoir écrire sont nécessaire afin de comprendre les éléments. ainsi qu'être désigné Référent Santé, Sécurité au Travail.

ATTRIBUTION DE FIN DE FORMATION <<<

Certificat de réalisation de la formation.

DOCUMENT NECESSAIRE <<<

La lettre de mission pourrait être demandé afin de personnaliser la formation ainsi que **le DUER**.

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES <<<

Prendre **contact avec le centre** de formation Norflif formation afin d'étudier toutes situations et spécificités pour adapter au mieux la formation

Organisme de formation NORFLIX FORMATION

147 rue de la gare 59270 BAILLEUL - Tel : 06 27 68 41 73 - norflifformation.fr - contact : norflifformation@gmail.com
SIRET : 832 216 568 00028 - APE : 8690F - TVA : FR84832216568 - NDA : 32 59 10277 59 auprès du préfet de région HAUTS-DE-FRANCE



PROGRAMME DE FORMATION REFERENT SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL



Le cadre réglementaire des référents :

Les obligations employeurs et salariés, La lettre de mission, l'affichages obligatoires, les documents obligatoires, La réglementation UE et française.



La prévention des risques professionnels :

- Définition, enjeux et valeurs
- Acteurs internes et externes
- Coûts et rentabilité de la prévention
- Comprendre l'apparition d'un dommage (MAD)
- Définitions et procédures de reconnaissance des AT/MP
- Les statistiques des AT/MP
- Différence entre la Prévention et la protection (EPC/EPI)
- Différence entre danger et risque
- Les étapes de la démarche globale d'Evaluation des Risques Professionnels
- Le Danger Grave et Imminent -Droit de retrait et droit d'alerte



Les missions du Référent Santé, sécurité au travail :

- Mettre en place l'accueil des nouveaux salariés
- Elaborer les plans de prévention
- Veiller aux affichages obligatoires
- Obtenir et utiliser un registre d'accidents bénins
- Elaborer et mettre à jour le DUER
- Analyser les AT/MP
- Apprécier la situation S&ST de l'établissement
- Mettre en place une procédure IQP de vérification des machines
- Connaître la signalisation S&ST
- Utiliser des documents de communication interne et d'information



Organisme de formation NORFLIX FORMATION

147 rue de la gare 59270 BAILLEUL - Tel : 06 27 68 41 73 - norflixformation.fr - contact : norflixformation@gmail.com
SIRET : 832 216 568 00028 - APE : 8690F - TVA : FR84832216568 - NDA : 32 59 10277 59 auprès du préfet de région HAUTS-DE-FRANCE



METHODE PEDAGOGIQUE

REFERENT SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL



MODALITES D'ÉVALUATION <<<

Evaluation théorique : QCM

Evaluation pratique : Mise en situation

DELAI DE RÉALISATION <<<

Norflif formation s'engage à réaliser votre formation dans un délai **maximum de 3 mois**

REFERENCES RÉGLEMENTAIRES <<<

Code du travail :

Article L4644-1 et Article L2315-18

>>> MODALITES PEDAGOGIQUES

Le déroulement de la formation comportent :

Partie théorique : Etude de cas, exposé interactif, animation par le jeu, quizz interactif.

Partie pratique : Elaboration de différent document à la réalisation de ses missions

Exercices : multiple exercice afin de validé la compréhension de des stagiaires

>>> MOYEN PEDAGOGIQUES

Besoin pour la réalisation de la formation dans vos locaux :

- Accueil des stagiaires dans une **salle dédiée à la formation** (afin de suivre un diaporama animé par le formateur dans de bonnes conditions)

Matériel utilisé pour la théorie :

- **PowerPoint** projetées diapositives et exercice
- **Jeux de carte** sur différentes thématiques pour l'apprentissage ludique,
- Multiples **fiches ressources** numérique.

Matériel utilisé pour la pratique :

- Aucun matériel nécessaire.

MISE A DISPOSITION POUR REVISION <<<

Les apprenants ont accès a **la rubrique ressource du site internet** afin de réviser quand ils le souhaitent



Organisme de formation NORFLIX FORMATION

147 rue de la gare 59270 BAILLEUL - Tel : 06 27 68 41 73 - norflifformation@gmail.com - contact : norflifformation@gmail.com
SIRET : 832 216 568 00028 - APE : 8690F - TVA : FR84832216568 - NDA : 32 59 10277 59 auprès du préfet de région HAUTS-DE-FRANCE

